

Tintigny, le 16 septembre 2014

Commune de Sainte-Ode

Compte rendu de la réunion de CLDR du 09/09/2014

Réf. : N:\SAINTE-ODE\07- CLDR\pv\CL140909 place d'Amberloup.doc

Présences

Habitants et CLDR : cfr. Liste ci-après.

FRW : Mme Sophie Orban, M. Stéphane Guében

DGO3 : M. Patrick Vander Smissen

Auteur de projet : Mme Christine Piérard

Ordre du jour :

Aménagement de la place Sainte-Mère-Eglise

- 1^{ère} partie : avec la CLDR et les habitants d'Amberloup
 - Accueil et présentation de l'opération de développement rural
 - Présentation des esquisses par l'auteur
 - Débat et réactions
- 2^{ème} partie : avec la CLDR :
 - Avis sur les esquisses présentées
 - Programmation triennale des projets en développement rural
 - Photo de la CLDR
 - Divers

Accueil et présentation de l'Opération de Développement Rural

Le président de la CLDR accueille les participants et remercie les villageois qui se sont déplacés.

Avec les agents de la FRW, il présente quelques éléments de contexte :

- Le PCDR est en phase d'actualisation dans le but de prolonger sa durée de validité de 5 ans
- Un travail important a été mené par la CLDR depuis le printemps 2013. Nous sommes dans la phase finale. Viendra ensuite l'approbation du dossier complet par la CLDR et le Conseil Communal. Enfin, le dossier devra être défendu auprès des autorités régionales.
- Tout le travail, ainsi que des informations complémentaires sur l'Opération de développement rural de la Commune de Sainte-Ode sont consultables sur le blog : <http://pcdr-sainte-ode.eklablog.com/>
- La 1^{ère} fiche choisie par la CLDR est celle de l'aménagement de la place d'Amberloup
- Les esquisses qui ont été préparées par l'auteur seront présentées afin de vérifier l'adéquation entre le projet et les besoins des habitants, en vue d'éventuellement améliorer le projet.

- Pour ce faire, les habitants d'Amberloup ont été invités en 1^{ère} partie de réunion pour s'exprimer sur le projet. La deuxième partie sera réservée à la CLDR qui devra se prononcer en prenant en compte l'ensemble des remarques émises.
- Pour finir, le bourgmestre souligne qu'en tant que responsable des deniers communaux, l'aspect financier guidera également les décisions finales. En effet, ce projet, bien que subsidié en partie, devra s'inscrire dans les investissements communaux (CRAC et plan de gestion).

Présentation des esquisses par l'auteur

Situation actuelle

- Place non structurée, mare de tarmac,
- Utilisée pour le parking ou pour poser un chapiteau, en fonction des besoins
- Peu de limites : totalement ouverte vers Bastogne ; pas structurée vers les voisins ; en lien avec le terrain de foot.



Programme d'aménagement

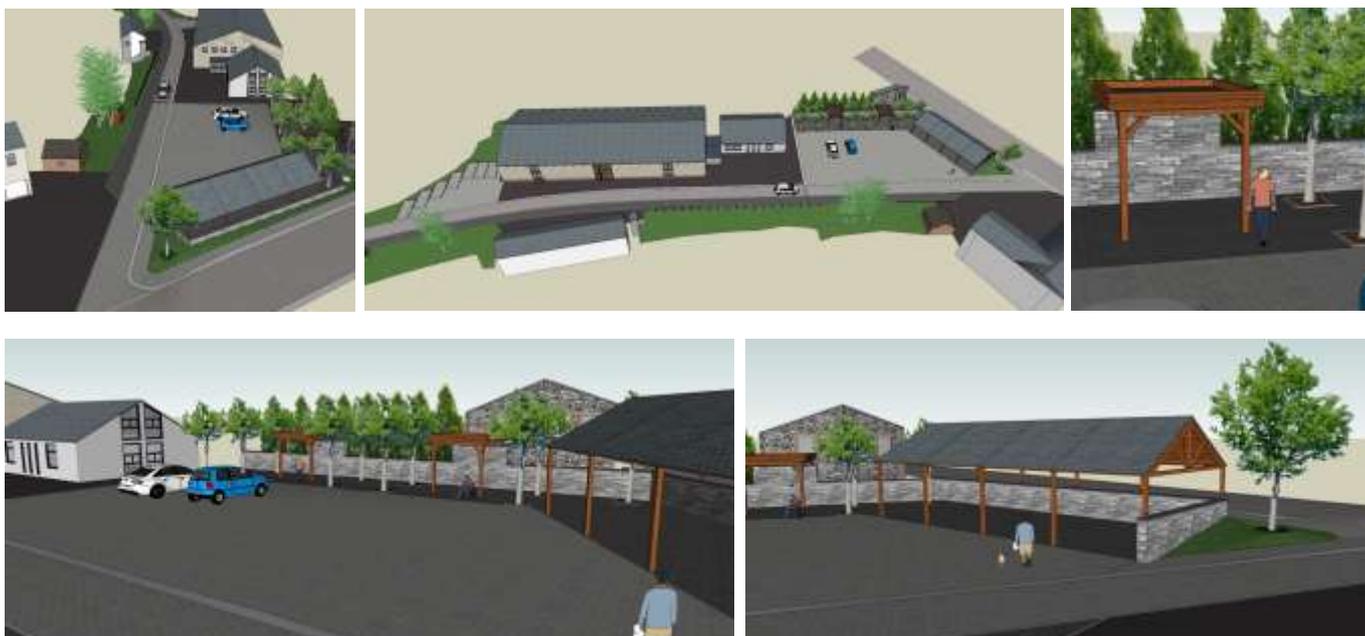
- Créer un espace couvert permanent (marché du terroir...)
- Créer un lieu de rendez-vous (départs scolaires, foot...)
- Créer un lieu convivial, de rencontres,...
- Mettre en valeur l'entrée du village
- Maintien d'un maximum de places de parking

Objectifs

- Structurer l'espace, retrouver des limites
- Créer un lieu multifonctionnel
- Marquer et sécuriser l'entrée du village
- Créer un lieu convivial, évolutif

Proposition d'esquisse : vues en 3 dimensions





Description

- Restructuration et délimitation de la place :
 - La halle est placée le long de la grand-route pour refermer la place et ouvrir l'espace vers le village ; un muret de soutènement en pierres de 0,8 m est monté côté voirie régionale pour marquer la limite de la place.
 - L'arbre a pour fonction de marquer un effet de porte.
 - La limite latérale à proximité de l'ancienne maison communale est recrée via un muret et des arbres (près du voisin)
 - L'allée d'arbres (platanes tonnelles) et les 2 plus petits espaces couverts rejoignent la halle pour indiquer un sens de circulation.
- L'espace reste assez vide pour pouvoir accueillir un maximum d'activités.
- L'utilisation d'un même matériau pour l'espace place et la voirie permet au besoin d'agrandir l'espace.
- La voirie communale est mise à sens unique pour la rétrécir et garder le long du terrain de foot du parking (longitudinalement par rapport à la voirie).
- Il est toujours possible de se parquer sur la place.
- Le parking de la salle de sports sera restructuré.
- Un éclairage adapté du type LED sera installé au sol pour augmenter la convivialité et dynamiser la place de jour comme de nuit.

Réactions

Sens unique, sécurité routière :

- Le sens unique est orienté de Lavacherie vers Amberloup. Dans l'autre sens, il faudra faire le tour par le carrefour d'après (Ménil – Lavacherie).
- C'est risqué de faire tourner des bus et camions en angle droit.
 - C'est pourquoi une réunion de coordination a eu lieu à ce sujet en présence de la Police, des Tec et de la Commune.
 - Les différentes parties sont conscientes que des réaménagements devront avoir lieu sur les voiries régionales (ex : tourne-à-gauche).
- Ne pas mettre de sens unique ?
 - Il semble pertinent de limiter la circulation sur la place pour sécuriser l'espace.
 - C'est d'autant moins gênant que la voirie est régulièrement fermée par arrêté de Police lors des nombreuses activités.

- Pourquoi ne pas faire ralentir le trafic avant le carrefour ?
 - L'effet de porte créé par la nouvelle place devrait déjà en partie ralentir naturellement le trafic par un effet visuel.
- Par rapport au carrefour du dessus, pourquoi ne pas mettre à sens unique d'une partie de la voirie régionale ?
 - Non, car il n'y a pas de solution alternative quand on ferme la place.

Création du home et développement d'Amberloup

- Il y aura un accès par cheminement lent (piéton) vers le projet de home, le long du terrain de football.
- L'aménagement de la place sera toujours adapté, quelle que soit la localisation finale du home.
- Bien qu'évoquée lors de la réflexion globale, la suppression du terrain de foot pour y implanter le home n'est pas envisagée actuellement.
- Pour rappel, le projet de la place d'Amberloup s'intègre dans une vision plus globale du développement d'Amberloup. L'opportunité générée par la propriété communale d'un « îlot » important au centre de la localité et par la création du home crée les conditions d'un redéploiement de l'activité vers le village pour le redynamiser et se reculer de la RN.
- Amberloup sera-t-il l'espace identitaire de la commune ?
 - Si on veut que ce soit le centre de la commune, il faut que ce soit fonctionnel au maximum.
 - Tout dépend de l'intégration de la halle.
 - Si l'on met des plantations au milieu de la place, cela hypothèque toutes sortes de possibilités.
 - Si l'on couvre l'ensemble de la place, ce n'est plus une place à proprement parler.
 - Si on augmente la superficie de toiture, cela permettra de créer des cheminements.
- L'administration de la RW rappelle qu'une place dans un village est multifonctionnelle. Il faut apporter la preuve que l'on a réfléchi à tous les usages de l'espace (mobilité, AT, espace partagé,...)

Urbanisme

- Maintien des gabarits, volumétries, matériaux locaux pour une bonne intégration dans son environnement.
- La toiture de la halle sera en ardoises naturelles.
- Il serait idéal d'avoir des matériaux identiques au sol devant l'ancienne maison communale et sur le reste de la place. S'il fallait faire des choix en raison du budget, il faudrait privilégier les pavés devant l'ancienne maison communale plutôt que sur le parking de la salle de sports.
- L'Urbanisme a donné son accord de principe sur le projet tel que présenté. Il faudra le consulter à nouveau pour toute autre version.
- D'une manière générale, l'Urbanisme insiste sur la conception des aménagements en rapport avec l'utilisation quotidienne de l'espace, plutôt que de les prévoir pour des événements ponctuels.

La halle

- Dimensions de la halle : 7,80*17,80m - Hauteur du muret côté route : 0,8m.
 - Cela semble petit pour le marché du terroir : seuls 7 producteurs pourraient s'y abriter.
 - De plus, de temps à autre, un chapiteau de 30*10m complète l'offre d'accueil.
- Le marché fermier mensuel pourrait permettre de faire vivre davantage la place.
- Il y a de plus en plus de grosses activités. Pourquoi ne pas faire une halle le long du voisin et implanter les arbres ailleurs sur la place ?
 - Les arbres structurent l'espace et le verdurisent.
 - Une halle est un bâtiment ; couvrir l'ensemble de l'espace est très lourd financièrement.
 - Plus la halle sera grande, plus il sera nécessaire de fermer des côtés et cela deviendra un bâtiment.
- Avec la halle à cet endroit, on ne verra pas la place de la RN ?
 - La halle n'est pas un bâtiment fermé, on garde une vue sur la place

Finances

- Estimatif du projet présenté (avec beaucoup de réserves) : 400.000€.
- Un investissement de 900.000€ (comme à Lavacherie), est-ce trop pour Amberloup ?
 - Non, jusque maintenant, tous les projets de développement rural sont localisés dans les autres sections. Ce PCDR-ci se concentre surtout sur Amberloup, à travers différents projets. Le plan de gestion financière doit tenir compte d'une répartition des dépenses sur 5 ans.

Divers

- Au sol, il faut prévoir les équipements/branchements électriques et l'évacuation des eaux partout sur la place. (ex : station de nettoyage des vélos et VTT) = il est prévu d'être le plus complet possible.
- Du mobilier urbain devrait être placé dans l'allée d'arbres. Ne pas oublier des bancs.
- Pourquoi pas prévoir un espace jeux ?
- Intégrer un endroit pour sécuriser le dépôt des vélos (en lien avec le projet Eurovélo).
- Un accès au garage à l'arrière est conservé en longeant l'ancienne maison communale. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une servitude, un accord écrit de longue date contraint la Commune à laisser un passage libre.

Jeunesse

- Amberloup est en retard au niveau des activités. La halle donne l'opportunité de développer certaines associations et activités (ex : jeunes). Si la place est mieux aménagée, cela permettra d'accueillir différentes générations.
- Ce projet représente une possibilité de développement pour les jeunes de l'entité d'Amberloup.

Le président remercie les habitants pour leur participation.

Il assure qu'il sera tenu compte de ce qui a été proposé.

A présent, la CLDR va devoir se positionner sur base de ce qui a été dit.

Le projet sera à nouveau présenté à la population et à la CLDR, au stade de l'avant-projet, tel que défini dans la procédure de subsidiation de la RW.

CLDR : avis sur les esquisses présentées

Suite au débat de la première partie de la réunion, le président résume les choix qui sont à porter par la CLDR :

- Soit il y a peu de modifications par rapport à ce qui est présenté et l'approbation du PCDR aura lieu 23 septembre.
- Soit il y a des changements fondamentaux et l'approbation du PCDR sera être reportée.

Les points sur lesquels tout le monde est d'accord :

- Le périmètre : de voirie régionale à voirie régionale
- Le réaménagement du parking de la salle de sport avec si possible des matériaux cohérents par rapport au reste de la place.
- La nécessité d'un aménagement du carrefour du dessus. Il faut noter qu'il est déjà dangereux actuellement.
 - Quelle est la marge de manœuvre par rapport au MET ?
Vu ce type de projet, il sera sans doute plus facile d'influer sur l'aménagement du carrefour des voiries régionales.
- Aménagement de l'espace à côté du terrain de foot pour y créer une venelle (vers le home).
- Le sens unique :
 - indispensable pour favoriser la convivialité et la sécurisation du site
 - Si des activités plus larges sont organisées, le sens unique sautera et la route sera fermée.
 - Actuellement, les voitures se garent des deux côtés de la voirie ce qui rend l'endroit dangereux.

- Parking longitudinal :
 - Attention à la sortie des enfants du foot : veiller à la bonne visibilité de la sortie de l'escalier foot près des parkings de la buvette. Ne pas positionner de place à cet endroit.
- La limite latérale (près du voisin) avec le muret et les petits cabanons.
- Prendre en compte la place du vélo.
 - La place se situe sur le futur parcours d'un cheminement cyclable transcommunal. Bien qu'il ne faille pas forcément de piste cyclable (surtout s'il n'y a pas de piste cyclable sur la voirie régionale), il serait dommage de ne pas prendre en compte cet aspect, par un marquage au sol par exemple.
 - Prévoir un parking vélo (à positionner au niveau de la buvette - les gens n'iront pas garer leur vélos au bout de la place), un bike wash (arrivée d'eau, égouttage)

Ce qui fait débat :

- La halle : sa taille, son positionnement, voire même le besoin
- La visibilité de la place depuis la route régionale
- La verdurisation du site

Principaux arguments pour :

- C'est bien d'avoir un endroit pour se mettre à l'abri. La forme de la halle peut être revue.
- Attention, le climat ne convient pas très bien aux rassemblements fréquents en plein air.
- Possibilité de se mettre à l'abri, notamment pour les départs.
- C'est un projet attrayant, mais on ne sait pas toujours ce qui se passe sur la place. L'abri est nécessaire, mais devrait peut-être être redimensionné.
- Point positif : la protection par rapport à la route. La halle n'occulte pas la place ; les murets ne sont pas très hauts, ce qui donne un espace ouvert.
- La halle doit structurer la place par sa position. Il faut ajuster les dimensions.
- Ok pour la halle ; mais il n'est pas nécessaire de faire un parking sur la place. (ex : potelets amovibles).
- Quand on circule sur la RN826, on voit à travers la halle et on n'a pas l'impression de se trouver le long d'un mur.
- Avec cette halle, il y a la possibilité d'adjoindre sur le côté latéral une protection amovible pour protéger des intempéries.

Principaux arguments contre :

- Quid de l'utilité des petits abris ?
- C'est une place d'agrément fonctionnelle ; il n'y pas spécialement besoin de halle. Quelle sera son taux d'occupation/d'utilisation ?
- Les dimensions actuelles correspondent plus à un préau et c'est insuffisant. La halle devrait être plus grande, avec un toit en verre ? Si on enlève la halle, il faut un aménagement spécifique de place publique. Attention à ne pas refaire un simple parking.
- Il faut être à l'écoute des citoyens et comme les riverains ne semblaient pas y être particulièrement favorables...
- La place est insuffisamment visible de la RN. L'espace couvert devrait être placé de l'autre côté.
- Il faut tenir compte des coûts pour ne pas reporter le dossier.
- Il faut maintenir la fonctionnalité de la place pour accueillir un maximum d'activités. Un abri tout autour de la place permettrait de
 - concentrer les animations et occuper les gens à l'avenir
 - faciliter la gestion et l'organisation des activités
 - renforcer la sécurité des familles
 - se mettre à l'abri

Autres remarques et compléments :

- Mettre plus de verdure sur la place.
- Les bus viennent majoritairement de La Barrière. Un second arrêt de bus pourrait être prévu sur la 2^{ème} voirie régionale.

- Pourquoi ne pas fermer la place par une allée arborée ?
- Prévoir une unité entre les deux routes : arbres entre les places de parking.

Décision

Il est finalement décidé de demander à l'auteur de présenter de nouvelles esquisses lors de la prochaine CLDR planifiée le mardi 23/09.

Programmation triennale DR

La CLDR décide à l'unanimité de conserver l'ordre établi lors de la programmation du 31 mars 2014 :

- 1) 1.02-M. Amberloup : Aménagement de la Place Sainte-Mère-Église
- 2) 2.01-M. Magerotte : Création d'un local de rencontres
- 3) 2.02-M. Amberloup : Aménagement global de la traversée de village

Suivi des projets

- Maison de village à Tillet : la Commune attend la promesse ferme de subsides du Ministre.
- Centre de Houmont : début des travaux imminent
- Maison rurale de Lavacherie : stade avant-projet

Stéphane Guében, Sophie Orban,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion de la CLDR du 09/09/2014

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°1	CP	Localité	CLDR
M.	Barnich	Patrick	Tonny	39	6680	Sainte-Ode	
M.	Dessé	Albert	Amberloup	6	6680	Sainte-Ode	
M.	Devigne	Alain	Amberloup	84	6680	Sainte-Ode	o
Mme	du Bus de Warnaffe	Vinciane	La Tourette	1	6680	Sainte-Ode	o
M.	Fays	Pierre-Yves	Amberloup	90	6680	Sainte-Ode	o
M.	Fays	Jean-Pol	Tonny	5	6680	Sainte-Ode	
M.	Gérard	Joseph	Herbaimont	21	6680	Sainte-Ode	o
M.	Granjean	Steven	Amberloup	81	6680	Sainte-Ode	
Mme	Hatert-Mottet	Brigitte	Tillet	66	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Henet	Alexandra	rue de Bastogne	53	6681	Lavacherie	o
M.	Jusseret	Denis	Sprimont	41	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Kupper	Christine	Tonny	53	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Lambert	Marie-Ange	Tonny	68	6680	Sainte-Ode	
M.	Martin	Rudy	Amberloup	34	6680	Sainte-Ode	o
M.	Meunier	Bernard	Amberloup	119	6680	Sainte-Ode	
M.	Mormont	Yvan	Hubermont	6	6680	Sainte-Ode	o
M.	Pirard	Pierre	rue d'Amberloup	40	6681	Lavacherie	o
M.	Rochet	Pierre	Tonny	53	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Roland	J.	Tonny	2	6680	Sainte-Ode	
Mme	Sion	Nathalie	Amberloup	47	6680	Sainte-Ode	
Mme	Spôte	Marie-Louise	Amberloup	64	6680	Sainte-Ode	
Mme	Strépenne-Martin	Laurence	Amberloup	51A	6680	Sainte-Ode	o
M.	Tanghe	Joël	Tonny	60	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Thiry	Bernadette	Tillet	2	6680	Sainte-Ode	o
Mme	Van Ballaer	Anita	rue de Bockaissart	8	6681	Lavacherie	o
M.	Vermeesch	Samuel	rue de Hiémont	28	6681	Lavacherie	o

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°1	CP	Localité	CLDR
Mme	Barkat	Zohra	Tillet	27	6680	Sainte-Ode	o
M.	Geury	Romuald	rue de Sainte-Ode	47	6681	Lavacherie	o
M.	Godfroid	Armand	Amberloup	44	6680	Sainte-Ode	o
M.	Schmitz	Frédéric	Aviscourt	7b	6680	Sainte-Ode	o
M.	Wagner	Francis	Houmont	11b	6680	Sainte-Ode	o